



**Depuis sa mise en place en septembre 2017, la Sonacam a lancé depuis hier une première opération de répartition des droits aux artistes.**

Depuis ce 26 décembre 2018, certains artistes musiciens enregistrés sous le répertoire de la société camerounaise de l'art musical (Sonacam), perçoivent leurs droits d'auteurs.

La dernière répartition des droits aux artistes date un peu plus de cinq ans. Interrogé hier, certains artistes affirment que cette opération ne pourra pas mettre un terme au calvaire que vivent les artistes dans notre pays: « C'est déjà bien qu'une répartition puisse avoir lieu, mais l'argent que nous recevons ne nous permettra pas de résoudre un vrai problème. Car les montants distribués varient entre 50. 000 et 400.000F.Cfa. Nous sommes très loin de la sortie de la galère », a expliqué un artiste.

L'opération conduite depuis hier par la Sonacam, concerne une répartition d'une enveloppe de 154 millions de F.Cfa. 1500 artistes devront percevoir leurs droits d'auteur.

Selon Elisabeth Benkum vice-présidente de la Sonacam, les critères de répartition reposent notamment sur le degré de productivité des artistes musiciens camer.be. C'est la première répartition des droits d'auteur que dirige la Sonacam, depuis sa mise en place en septembre 2017.

Cet organe qui a comme président du conseil d'administration, l'artiste Sam Fam Thomas, a reçu quelques mois après sa mise en place l'agrément. Malgré l'existence de la Sonacam, un groupe d'artistes continue à remettre en cause la légitimité et la légalité de cet organe.

## **Le Jour**